

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 100 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 64 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 7</i>
--	---	---

Date de convocation : 9 décembre 2025

Vote(s) pour : 86

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 15 décembre 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROS DIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2025-12-15-CM-20 :

Redevance Spéciale : révision annuelle des tarifs pour l'exercice 2026.

Rapporteur : Monsieur Pascal HODY

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 mars 2015 instituant la Redevance Spéciale sur le territoire de Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 novembre 2022 rendant obligatoire la révision annuelle des tarifs de Redevance Spéciale,

VU la délibération du Conseil d'Administration d'HAGANIS, en sa séance du 17 janvier 2024, relative à la fixation des tarifs des prestations de traitement des déchets de Metz Métropole,

VU le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur le traitement des déchets incinérables,

CONSIDERANT la matrice des coûts 2024 validée par l'ADEME,

APPROUVE les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026, tels que présentés ci-dessous :

Pour les redevables collectés en bacs :

1 – Tarif de prestation :

- de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles : 0,044 €/ litre,
- de collecte et de traitement des emballages recyclables : 0,031 €/ litre.

Ainsi, les tarifs par bac sont les suivants :

Volume du bac	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables
Coût pour 1 collecte hebdomadaire		
180 litres	7,92€	5,58€
240 litres	10,56€	7,44€
360 litres	15,84€	11,16€
660 litres	29,04€	20,46€

2 – Forfait mouvement de bac :

MR Jp

Forfait pour 1 mouvement de bac
28,41€

3 – Forfait collecte sur le domaine privé :

Forfait collecte sur domaine privé
34,70€

Pour les redevables collectés en bennes :

1 – Forfait collecte

Il prend en compte le temps d'enlèvement de la benne, de vidage chez Haganis et de redépose chez le redevable.

Forfait pour 1 enlèvement
108,10€

2 – Traitement

Le coût du traitement correspond au tarif d'incinération voté par Haganis, majoré de la TGAP et de la TVA.

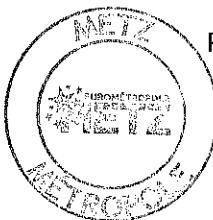
Tarif pour 1 tonne

Tarif HT	TGAP	TVA
65,66€	15,00€	10%
TOTAL TTC pour 1 tonne		88,73€

Metz, le 16 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20251215-2025-12-DC20-DE

Numéro de l'acte : 2025-12-DC20
Date de décision : lundi 15 décembre 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Redevance Spéciale : révision annuelle des tarifs pour l'exercice 2026.
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 17/12/2025
Numéro AR : 057-200039865-20251215-2025-12-DC20-DE
Document principal : 99_DE-D20.pdf

Historique :

16/12/25 21:10	En cours de création	
16/12/25 21:11	En préparation	Catherine DELLES
17/12/25 15:46	Reçu	Catherine DELLES
17/12/25 15:47		En cours de transmission
17/12/25 15:53		Transmis en Préfecture
17/12/25 15:57	Accusé de réception reçu	